

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction de la gestion
du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 28 février 2013 portant nomination au grade de sous-lieutenant
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1305698A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4134-2;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les aspirants suivants, de recrutement OCTA TITRES, sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} septembre 2012 :

Da Silva Céline.

Calas Amélie.

Aymard (Philippe).

Beyries Maialen.

Michelozzi Marie.

Article 2

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 23 octobre 2012 portant nomination au grade de sous-lieutenant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 février 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
J. DELPONT